

Communiqué de presse

Réforme tarifaire des CHRS **Les fédérations alertent sur un risque majeur pour l'équilibre économique du secteur**

Paris – le 24 juin 2026. La FEHAP et Nexem alertent sur les risques majeurs que ferait peser la mise en œuvre du projet de réforme tarifaire des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) dans sa configuration actuelle.

Engagées depuis l'origine dans les travaux conduits par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), les fédérations réaffirment leur attachement à l'objectif d'une réforme permettant une meilleure lisibilité et une plus grande équité dans l'allocation des financements. Elles considèrent toutefois que les conditions nécessaires à sa mise en œuvre ne sont aujourd'hui pas réunies.

Les dernières simulations présentées par la DIHAL montrent que **47 % des gestionnaires de CHRS verraient leur dotation diminuer** dans le cadre du nouveau modèle tarifaire. Parmi eux, près de la moitié subirait, après convergence, une baisse de financement supérieure à 10 %.

Ces perspectives sont particulièrement préoccupantes dans un contexte où de nombreux gestionnaires demeurent fragilisés par une compensation insuffisante de l'inflation, de l'application de la taxe d'apprentissage. La combinaison de ces facteurs fait peser un risque significatif sur l'équilibre économique d'un grand nombre d'associations gestionnaires.

Les organisations soulignent également que les structures identifiées comme bénéficiaires de la réforme sont, pour une part non négligeable, d'anciens Centres d'hébergement d'urgence (CHU) ayant récemment obtenu le statut de CHRS sans que leur dotation n'ait été revalorisée en cohérence avec le développement de leurs nouvelles missions. Historiquement moins financés, ces établissements bénéficient mécaniquement d'un effet caché de rebasage intégré au nouveau modèle tarifaire. Cette situation conduit à brouiller l'analyse des effets réels de la réforme (notamment le nombre de gagnants) et **fait peser sur les "CHRS historiques" le financement de ce rebasage en l'absence d'enveloppe dédiée à cette problématique.**

Enfin la conception même du socle de l'équation tarifaire fondée sur des variables principalement immobilières et capacitaire **déconnecte le financement de la réalité du terrain, de l'évolution des publics accompagnés et fait peu sens pour les acteurs sociaux en manque de reconnaissance de leur travail.**

Au regard de ces constats, **les organisations estiment que la question n'est plus seulement celle de la précision technique du modèle mais bien celle de sa soutenabilité pour les gestionnaires** et de sa capacité à préserver l'offre d'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

Elles demandent en conséquence le report de l'entrée en vigueur de la réforme et la refonte de l'équation tarifaire afin de :

- intégrer dans le nouveau modèle une analyse maîtrisée du risque économique des impacts de la réforme sur les organismes gestionnaires ;
- connecter davantage le modèle d'équation avec les réalités de terrain des CHRS et les besoins des personnes accompagnés ;
- articuler davantage la réforme avec les objectifs du Logement d'abord.

Les fédérations appellent donc la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement et les pouvoirs publics à ouvrir une nouvelle phase de concertation afin de sécuriser une réforme indispensable, mais qui ne peut réussir qu'à ces conditions.



Contacts presse :

FEHAP – Maryse de Wever – maryse.dewever@fehap.fr

Nexem – Claire Picou – c.picou@nexem.fr